

Actualités

CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Vous avez surement pu constater que l'implantation des nouveaux containers pour les ordures ménagères a commencé.

A ce jour, le ramassage en porte à porte a toujours lieu et les containers ne sont pas en fonction.

Dès le début de leur mise en service, vous serez informés par affichage et par message distribué dans vos boîtes aux lettres.

Jeudi 2 septembre 2010

La cérémonie du 66ème anniversaire de la libération de Villargondran aura lieu en lien avec la commune de St Jean de Maurienne, à la stèle des Curiets (horaire non défini à ce jour).

Informations pratiques

Votre mairie vous accueille :

Le lundi de 14h à 18h

Les mercredi et vendredi de 8h à 11h30

Tél. 04 79 64 05 58 Fax. 04 79 59 80 92

www.mairie-villargondran.fr
mairie@mairie-villargondran.fr

Services techniques

04 79 64 05 56

Garages municipaux

04 79 64 07 30

Christian Dellacha

06 81 40 17 70

Patrick Arduin

06 81 30 38 18

garderie péri-scolaire

06.24.56.31.67

cantine

06.17.20.30.52

ADMR : Garde de nuit

Martine Brechet

06 20 56 06 10

*Nous espérons que vous
avez passé un bel été et
nous vous donnons rendez-vous
dans « Le P'tit Gondranien »
en septembre.*

Conception et réalisation : Commission Communication

Crédit photos : Mairie de Villargondran - INPS



LA LETTRE MUNICIPALE

VILLARGONDRAAN

Août 2010 - N° 6

ORGANISATION RENTREE 2010

**Déjà la fin de l'été approche à grands pas !
Voici quelques informations
pour préparer la rentrée de vos enfants :**

ECOLE :

La rentrée des élèves est prévue le jeudi 2 septembre 2010 à 8h30.
La rentrée des élèves de petite section de maternelle est prévue le vendredi 3 septembre 2010 à 8h30.

Rappel :

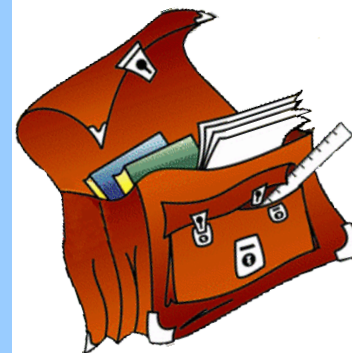
Horaires de l'école : 8h20-11h30 et 13h20-16h30

CLASSE D'EVEIL :

En raison du faible nombre d'inscrits à la classe d'éveil pour les enfants de 2 ans, la rentrée est reportée à janvier 2011 (si le nombre d'inscrits est suffisant).

Rappel des conditions d'admission :

- Avoir 2 ans à l'admission.
- Habiter Villargondran.
- Etre propre (plus de couche).



GARDERIE PERI-SCOLAIRE :

Tout nouvel inscrit doit compléter un dossier à retirer en Mairie ou à la garderie.

Les tickets sont en vente en Mairie au prix de 1 € le ticket (pour toute la journée).

Pour le jeudi 2 septembre, les tickets sont à déposer à l'école dans la boîte aux lettres prévue à cet effet pour le **mardi 31 août avant 17h**.

Rappel des horaires de garderie :

Matin : 7h30-8h20

Midi : 11h30-12h15

Soir : 16h30-18h30



RESTAURANT SCOLAIRE :

Tout nouvel inscrit doit compléter un dossier à retirer en Mairie (achat de tickets possible qu'à réception d'un dossier complet).

Pour les enfants déjà inscrits, merci de nous transmettre les modifications de coordonnées éventuelles.

Pour le jeudi 2 septembre et vendredi 3 septembre : les tickets sont à déposer à l'école dans la boîte aux lettres prévue à cet effet pour le :

lundi 30 août 2010 jusqu'à 9 heures dernier délai.

Tarifs :
- enfants de Villargondran : 5 € par repas,
- enfants extérieurs à Villargondran : 7 € par repas.

Rappel : l'inscription de votre enfant à la cantine implique le respect scrupuleux du règlement :

- Réservation des repas le vendredi de la semaine précédente avant 9h en déposant dans la boîte à l'école les tickets agrafés au bon de réservation.

- Annulation des repas le matin avant 9 h : pour que l'annulation soit acceptée et le ticket restitué, l'enfant devra être absent de l'école également (maladie, grève des enseignants, sortie scolaire...)

- Si l'enfant est absent à l'école et le repas non annulé par les parents : repas annulé et facturé.

Recensement militaire

Tous les jeunes de 16 ans révolus doivent venir en Mairie pour se faire recenser.

Cette démarche obligatoire s'effectue à la Mairie du lieu de résidence dans les trois mois qui suivent l'anniversaire des 16 ans, en se munissant de sa carte d'identité et du livret de famille des parents.

Une attestation de recensement est alors remise au jeune. Ce document est très important et devra être conservé précieusement car aucun duplicata ne peut être délivré. Il sera demandé à l'inscription de certains examens, pour l'inscription au permis de conduire, etc...

Suite à cette opération, le jeune sera inscrit d'office sur les listes électorales à sa majorité, et l'année de ses 18 ans, il recevra une convocation pour effectuer sa journée de citoyenneté.

Carte d'identité



Depuis début 2010, les copies intégrales d'acte de naissance ne sont plus demandées pour le renouvellement d'une carte d'identité sécurisée d'un majeur.

Or, les renseignements concernant la filiation du demandeur sont toujours nécessaires.

C'est pourquoi lors de votre venue en Mairie, il est indispensable que vous connaissiez les informations suivantes :

- Nom, prénoms, date et lieu de naissance, et nationalité du père du demandeur.
- Nom, prénoms, date et lieu de naissance, et nationalité de la mère du demandeur.